



Manon Vérité, éleveuse et fromagère dans l'Aube, accompagnée par la Safer Grand Est

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021



**OPÉRATEUR FONCIER
POUR LA VITALITÉ
DES TERRITOIRES RURAUX**



ÉDITO

2021 AURA ÉTÉ UNE ANNÉE RICHE EN ACTUALITÉS, EN RENCONTRES ET EN ACTIONS.

La loi Sempastous, promulguée le 23 décembre 2021, missionne les Safer pour instruire les dossiers et donner un avis aux Préfets sur les transmissions de sociétés agricoles et viticoles, afin de mieux réguler la cession des terres agricoles via des parts ou actions de telles sociétés. Ainsi, à partir du 1^{er} novembre 2022, un nouveau contrôle administratif va **assurer la transparence et la régulation du marché sociétaire** pour permettre d'orienter davantage de terres vers **l'installation de jeunes agriculteurs**.

2021 aura également été une année riche en **nouveaux partenariats**. Avec les **Chambres d'Agriculture** : dans la **Marne** et la **Moselle** pour des **études de compensations agricoles collectives**, dans les **Ardennes** pour unir nos compétences en faveur de la **transmission des fermes**. De nouvelles conventions avec le **Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres** ou plus récemment avec le **FARB** (Fonds Alsacien pour la Restauration des Biotopes) renforcent notre action en faveur de l'environnement.

En 2021, nous nous sommes lancés dans **l'élaboration de notre Programme Pluriannuel d'Activités**. Fruit d'un long travail d'enquêtes, d'échanges, de consultations et de concertations avec des agriculteurs, des viticulteurs, des forestiers, des organisations professionnelles agricoles, des collectivités locales, des acteurs régionaux de l'aménagement, des partenaires institutionnels et des représentants de l'environnement, le PPAS redéfinit les **orientations** de notre Safer et établit un **plan d'actions stratégique** pour la période **2022-2028** afin de faire face aux défis du monde agricole et, plus largement, de la société. Véritable feuille de route, ce document d'orientation et de gestion de l'activité, soumis à l'approbation du Préfet de Région, est régi par une circulaire ministérielle et fera l'objet d'un bilan annuel.

Le Programme Pluriannuel d'Activités 2022-2028 de la Safer Grand Est s'articule autour de cinq thématiques principales :

- Un agriculteur sur trois a plus de 55 ans et est susceptible de partir en retraite dans les années à venir. Plus que jamais, **le renouvellement des générations en agriculture** est notre priorité.
- Souveraineté alimentaire, résilience agricole, variété des productions et des filières, et aménagement parcellaire sont autant de défis que la Safer doit prendre en compte dans son activité d'opérateur foncier. Cela implique **le maintien d'exploitations nombreuses et diversifiées**.
- **La valorisation des forêts** nécessite de favoriser le regroupement parcellaire pour une meilleure gestion de la ressource bois et d'accompagner la **transmission de massifs**.
- Préserver les ressources en eau, la biodiversité et nos paysages ruraux s'inscrivent dans **cet enjeu transversal qu'est l'environnement**.
- Enfin, la réhabilitation de bâtiments ruraux et l'accompagnement des collectivités dans leurs projets de développement pour réduire l'artificialisation des sols **participeront à l'attractivité et la vitalité de nos territoires**.

Merci à Sophie Lehé et Marc Moser, mes deux vice-présidents, et à tous les présidents de comités techniques départementaux qui animent les débats d'attribution, veillent à l'application des dispositions réglementaires et au respect de notre charte éthique. Enfin, je remercie Stéphane Martin, Directeur Général, et l'ensemble des collaborateurs de la Safer Grand Est pour la qualité de leur travail et leur engagement au quotidien.

Thierry Bussy
Président de la Safer Grand Est



Thierry Bussy
Président
de la Safer Grand Est



Stéphane Martin
Directeur Général
de la Safer Grand Est

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DE LA SAFER GRAND-EST	4
Le Conseil d'Administration	4
Les comités techniques départementaux	4
La charte éthique	5
L'équipe	6
Un ancrage local	7
Focus sur 4 sites inaugurés en 2021	8
MARCHÉ FONCIER 2021	9
Chiffres clés	9
Les acquisitions	10
Les rétrocessions	11
Rétrocessions par nature d'intervention en 2021	12
Focus sur les vignes	13
Le prix des terres et prés 2021	14
Le marché sociétaire et la loi Sempastous	15
RENOUVELER LES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE	16
ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT LOCAL	20
PARTICIPER À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	21
PROMOUVOIR NOS ACTIONS	22





PRÉSENTATION DE LA SAFER GRAND EST

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

UNE INSTANCE QUI REPRÉSENTE LA DIVERSITÉ DU MONDE RURAL

Administrateurs ou censeurs, les membres du Conseil d'Administration participent à la définition et à la validation de la stratégie de la Safer, en accord avec la loi et les priorités régionales, et veillent à sa mise en œuvre.

LA PRÉSIDENTE



Thierry Bussy
Président



Sophie Lehé
Vice-Présidente



Marc Moser
Vice-Président délégué



CONSULTEZ LA LISTE
DES ADMINISTRATEURS,
CENSEURS ET
ACTIONNAIRES

LES COMITÉS TECHNIQUES DÉPARTEMENTAUX

Le comité technique est, à l'échelle du département, l'instance décisionnelle de la Safer. Pour l'ensemble des opérations foncières que la Safer réalise (acquisitions et rétrocessions de foncier, gestion locative, ...), il examine toutes les candidatures et propose d'attribuer le foncier à celle qui lui paraît la plus pertinente pour le territoire. Cet avis est ensuite soumis à l'accord des représentants des Ministères en charge de l'Agriculture et des Finances.

Véritable parlement du foncier, le comité technique reflète la diversité du monde rural. Ses membres sont des représentants d'organisations agricoles, d'opérateurs économiques (assurances, banques, coopératives, ...), de collectivités territoriales, de l'Etat, d'associations ou organismes de protection de l'environnement, de syndicats de propriétaires agricoles et forestiers, de chasseurs.



CONSULTEZ LA LISTE
DES MEMBRES DE
COMITÉ TECHNIQUE
DÉPARTEMENTAL



CHARTRE ÉTHIQUE

DES FEMMES, DES HOMMES,
DES VALEURS, POUR LES
TERRITOIRES



RESPONSABLE

"Parce que nous avons des **missions d'intérêt général**, nous rendons compte de nos **actions et décisions**."

OUVERTURE

"Pour répondre aux **enjeux des territoires**, nous sommes à leur écoute et faisons preuve d'ouverture."

PERTINENCE

"Nous sommes au **cœur des territoires** depuis plus de 60 ans."

TRANSPARENCE

"Nous informons clairement sur notre fonctionnement et sur nos **procédures** qui garantissent l'**équité** dans le traitement des candidats."

UTILE

"Nous sommes utiles aux **territoires** : nous répondons de façon concrète et pragmatique à leurs **enjeux**."



*Nous agissons pour les territoires
Pour l'agriculture, l'environnement,
les économies locales, ...*

L'ÉQUIPE / CHIFFRES CLÉS AU 31/12/2021



ORGANIGRAMME ET CONTACTS

• LA FORMATION



UN ANCRAGE LOCAL

• RÉPARTITION DES COLLABORATEURS DANS LES SERVICES FONCIERS



DIRECTION GÉNÉRALE ET SERVICES GÉNÉRAUX



FOCUS SUR 4 SITES INAUGURÉS EN 2021



UN NOUVEAU SIÈGE SOCIAL

Inauguré le 4 novembre dernier, le nouveau siège social de la Safer Grand Est est situé aux portes de Reims, à Witry-lès-Reims. Il accueille environ 35 collaborateurs qui composent la direction, les services généraux ainsi que les services fonciers de la Marne et des Ardennes.



DÉCOUVREZ LE SIÈGE SOCIAL DE LA SAFER GRAND EST EN VIDÉO



CHAUMONT

Le 6 décembre 2021, Julien Denormandie, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, et Bélangère Abba, Secrétaire d'État chargée de la Biodiversité, ont coupé le ruban des nouveaux locaux haut-marnais au sein de la Maison de l'Agriculture.



TROYES

L'antenne auboise de la Safer Grand Est, composée de sept collaborateurs, est installée dans un bâtiment neuf situé face à la gare de Troyes. Elle a été inauguré le 26 novembre dernier.



EPINAL

Le bâtiment accueillant la Chambre d'Agriculture des Vosges, l'ONF Grand Est et le service foncier vosgien de la Safer Grand Est est le premier en France certifié PEFC. Exemple en matière de développement durable, il a été inauguré le 10 septembre 2021.



MARCHÉ FONCIER 2021

CHIFFRES CLÉS

• ÉVOLUTION DU MARCHÉ FONCIER NOTIFIÉ EN RÉGION GRAND EST DE 2020 À 2021

	 VIGNES	 FORÊTS	 TERRES, PRÉS ET VERGERS	 ARTIFICIALISATION ET DE LOISIRS
2021	1 398	2 009	9 924	17 764
EN NOMBRE				
2020	1 203	1 674	8 257	17 919
2021	279 ha	7 899 ha	29 718 ha	7 195 ha
EN SURFACE				
2020	232 ha	8 384 ha	27 114 ha	6 054 ha

En 2020, la crise sanitaire du Covid-19 a entraîné une baisse des transactions et des surfaces échangées. **L'année 2021 constitue une année de reprise du marché** avec une augmentation du nombre de DIA reçues par la Safer Grand Est.

Les surfaces entre 2020 et 2021 sont en baisse notamment en raison de la fin de l'enregistrement des donations par les Safer. Mécaniquement, il y a moins de surfaces mais en fait en termes de marché foncier les surfaces sont en augmentation.

La hausse des surfaces pour l'artificialisation et de loisirs s'explique par **le marché des terrains de loisirs post covid**, notamment en Alsace.

• TOTAL DIA (comprenant le marché hors segmentation)

EN NOMBRE	EN SURFACE
33 632 2021	52 734 ha 2021
	
29 053 2020	58 880 ha 2020

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER (DIA)

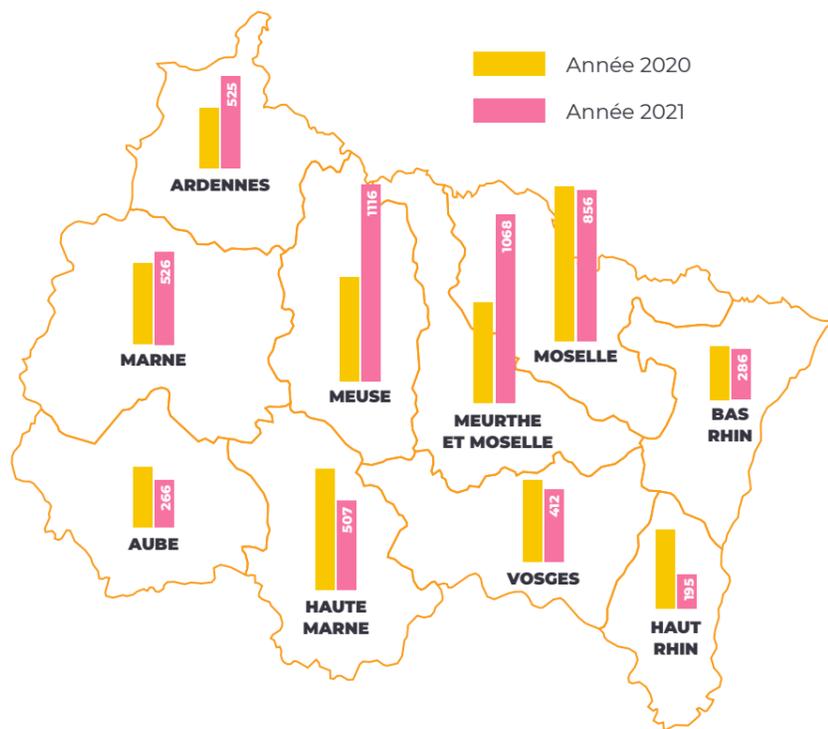
Cette formalité s'impose à tout propriétaire souhaitant vendre ou donner un bien rural. Elle est transmise par le notaire chargé d'instrumenter ou, dans le cas d'une cession de parts ou actions de société sans intervention d'un notaire, par le cédant, deux mois avant la date envisagée pour la cession. A réception de ce document, la Safer dispose d'un délai de deux mois pour faire valoir son droit de préemption.



LES ACQUISITIONS



• EN HECTARE



SUR 5 756 HA

91 %

D'ACQUISITIONS AMIABLES

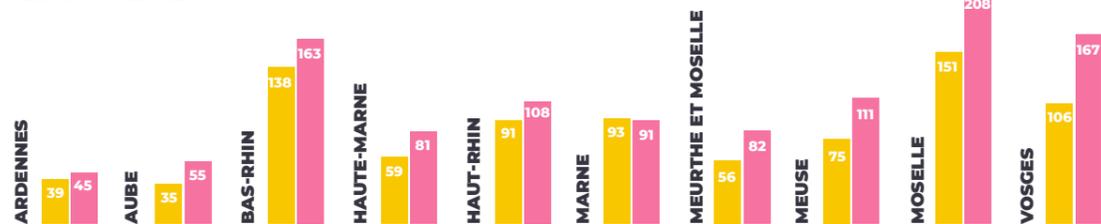
6 %

ACQUIS PAR VOIE DE PRÉEMPTION
(simple et en révision de prix)

3 %

D'ACQUISITIONS DIVERSES
(adjudication, échange)

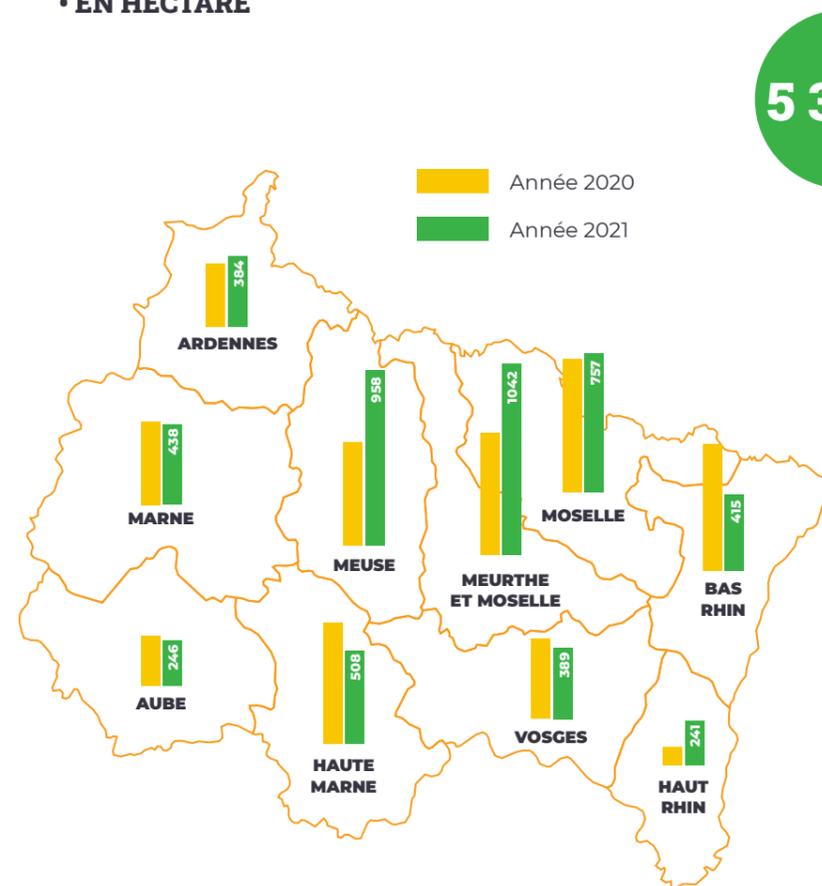
• EN NOMBRE



LES RÉTROCESSIONS



• EN HECTARE



RÉTROCESSION

Vente par la Safer, via un acte notarié, d'un bien agricole ou rural, acquis par voie amiable ou par préemption, à un candidat dont le projet a été soumis pour avis au comité technique départemental. Ce choix est validé par les commissaires du gouvernement Agriculture et Finances.

5 379 ha

+

1 095 ha
INTERMÉDIATION
LOCATIVE

INTERMÉDIATION LOCATIVE

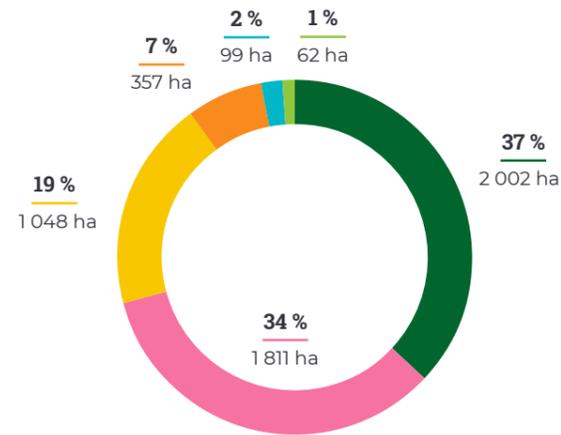
Dispositif par lequel la Safer intervient en qualité d'intermédiaire pour mettre en relation un propriétaire à la recherche d'un exploitant et un agriculteur à la recherche de surfaces à exploiter, par bail rural. Dans le cadre d'une transmission d'exploitation, l'intermédiation locale est particulièrement adaptée pour favoriser la reprise par le repreneur des parcelles que les propriétaires ne souhaitent pas vendre. Elle permet ainsi de préserver l'intégrité de l'exploitation. L'intermédiation locale est notamment utilisée en cas de départ à la retraite d'un agriculteur n'ayant pas de successeur, de cessation d'activité d'un agriculteur ou d'installation d'un jeune agriculteur.

• EN NOMBRE





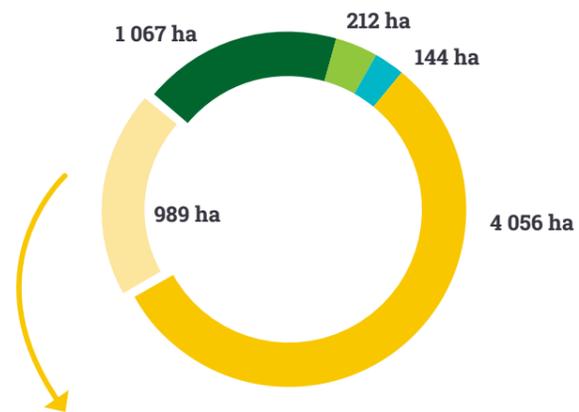
• LES RÉTROCESSIONS PAR NATURE D'INTERVENTION EN 2021



SUR 5 379 HA

- Maintien de l'occupant en place
- Création d'une nouvelle activité rurale
- Consolidation d'un projet porteur
- Aménagement parcellaire
- Libération d'emprise foncière
- Compensation foncière

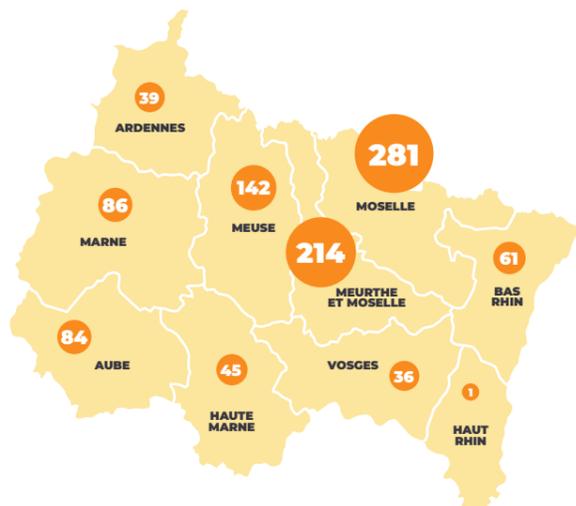
• LES RÉTROCESSIONS PAR DESTINATION EN 2021*



- Destination agricole
- dont installations
- Destination forestière
- Développement local
- Destination environnementale

* Une rétrocession peut répondre à plusieurs destinations

• SURFACES ATTRIBUÉES EN FAVEUR DE L'INSTALLATION AGRICOLE (EN HA)

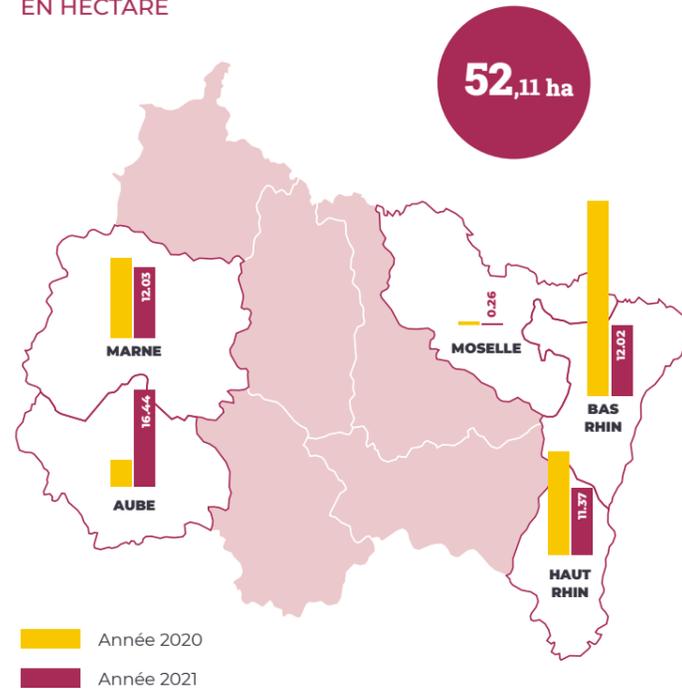


CONSULTEZ LE BARÈME DE TARIFICATION SAFER GRAND EST

FOCUS SUR LES VIGNES

• LES ACQUISITIONS

EN HECTARE

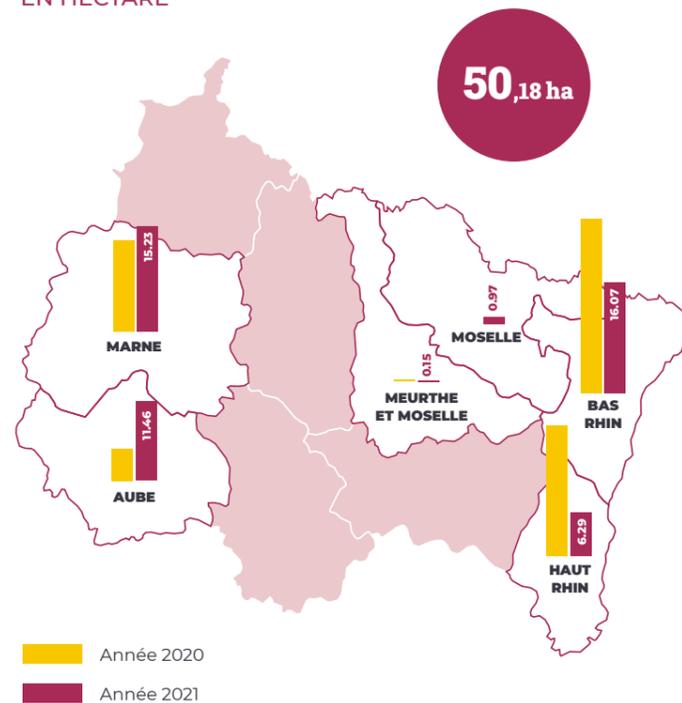


EN NOMBRE

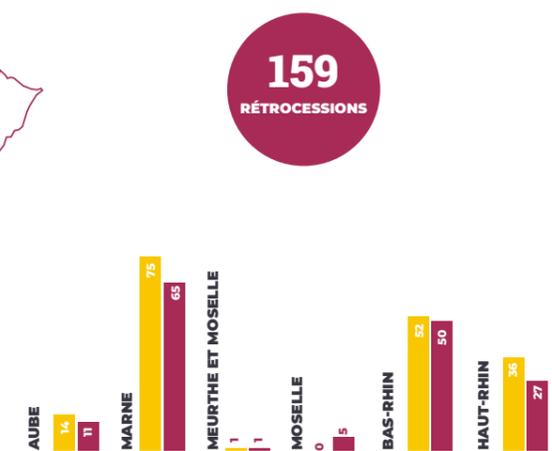


• LES RÉTROCESSIONS

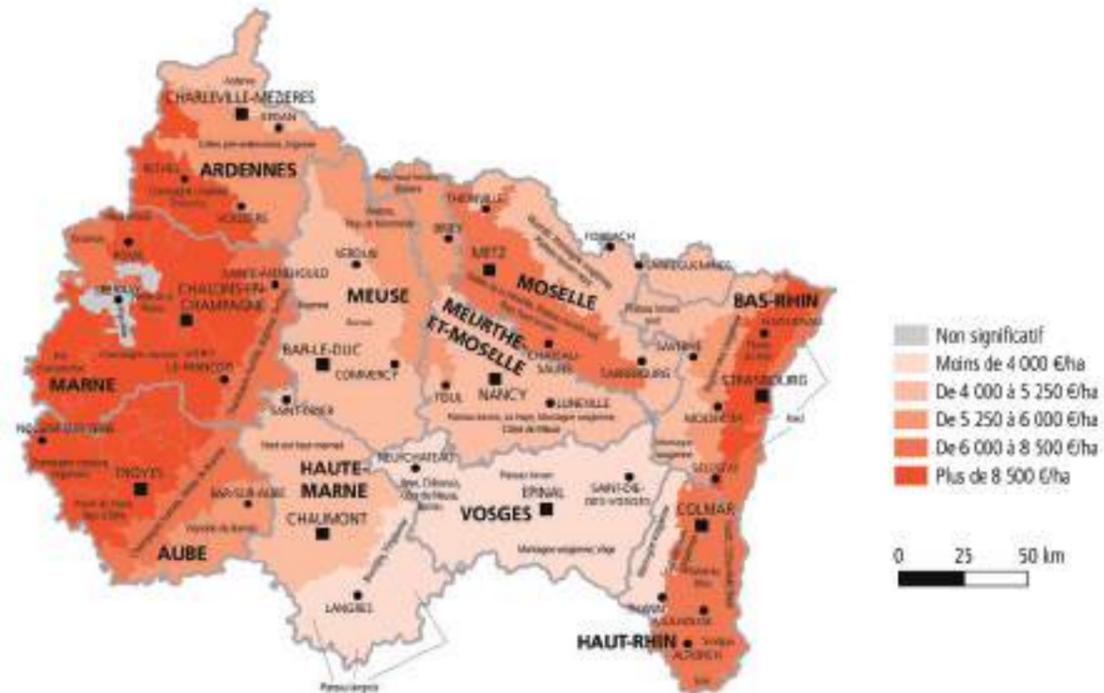
EN HECTARE



EN NOMBRE



LE PRIX DES TERRES ET PRÉS 2021



A l'Ouest de la région, le marché libre est devenu opaque du fait du phénomène sociétair.

La tendance est nettement en hausse dans les deux départements d'Alsace en raison de l'impact de la pression foncière des non-agriculteurs pour des terrains de loisirs mais également de l'impact de l'artificialisation.

Le marché loué reste très largement dominé par les fermiers en place (85 % des terrains acquis). Néanmoins, le phénomène des investisseurs prend de l'ampleur à proximité des agglomérations ou sur les terrains considérés comme les plus productifs.



OLIVIER BARANSKI
Directeur
Opérationnel
de la Safer Grand Est

« Il existe une différence assez sensible entre les prix en libre ou loué. En effet, les tendances sont très hétérogènes en libre

avec cinq départements pour lesquels les prix sont à la baisse et cinq départements à la hausse. En revanche la tendance est beaucoup plus homogène sur le loué où la quasi-totalité des départements sont en hausse, à l'exception des Ardennes. Le prix du loué dans les Ardennes est d'ailleurs supérieur à celui du libre. La tendance reste haussière en matière de prix des terres et prés sur la région Grand Est ».

**LE-PRIX-
des-terres**.fr



PLUS
D'INFORMATIONS
SUR LE PRIX DES
TERRES, DES PRÉS
ET DES VIGNES

LE MARCHÉ SOCIÉTAIRE ET LA LOI SEMPASTOUS

• RÉGULER LES CESSIONS DE PARTS DE SOCIÉTÉS AGRICOLES POUR INSTALLER ET CONSOLIDER

Promulguée le 23 décembre 2021*, la loi dite « Sempastous », qui entrera en vigueur au plus tard le 1^{er} juillet 2022, ouvre la voie à plus de transparence des opérations sociétaires et à une meilleure régulation du foncier agricole. Son objectif est de contribuer à relever le défi majeur du renouvellement des générations en agriculture.

Le dispositif de contrôle repose sur les trois piliers indissociables de la régulation du foncier, que sont :

LA TRANSPARENCE (notification des opérations sociétaires pour connaître le marché et savoir ce qui se passe sur le territoire : parties à l'acte, projets, prix, etc.),

LE CONTRÔLE (pour mesurer l'impact des projets notifiés et de la concentration au regard des besoins ou enjeux des territoires et de l'agriculture et pour intervenir à bon escient afin de limiter les effets de cette concentration et de libérer du foncier),

L'ORIENTATION (pour donner accès au foncier dans des conditions transparentes et équitables et permettre d'allouer le foncier libéré à un agriculteur réalisant une installation ou, à défaut, à un agriculteur ayant besoin de consolider son exploitation, avec un suivi au travers un cahier des charges.

Au plus tard en janvier 2023, le groupe Safer mettra en place un portail de télédéclaration pour recevoir les informations déclaratives et les demandes d'autorisation sur les opérations sociétaires, que celles-ci interviennent avec ou sans le concours d'un notaire.



▲ **JEAN-BERNARD SEMPASTOUS**
député des Hautes-Pyrénées, rapporteur et auteur de la loi sur le foncier agricole, en visite dans la Marne en mai 2021. Il est entouré de Franck Jacquet, maire de Chenay (à gauche) et Thierry Bussy, président de la Safer Grand Est.

* Texte n° 2021-1756 - Publié au Journal officiel le 24/12/2021.



RENOUVELER LES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE

TÉMOIGNAGE

UNE CHÈVRERIE EN GUISE DE COUP DE CŒUR : LE BEAU DÉFI DE MANON !

A 28 ans, Manon Vérité a relevé le défi qu'elle s'était fixé : devenir tout à la fois éleveuse, fromagère et vendeuse. L'installation de son élevage de chèvres aux portes de Troyes ne coulait pas de source mais son enthousiasme communicatif a emmené tous les acteurs du dossier « Au coeur de la chèvrerie ».



« Suis tes rêves, ils connaissent le chemin ». Accroché dans la bergerie, le slogan est parfaitement adapté car des rêves, Manon n'en manquait pas ! Elle voulait s'installer à proximité de Troyes, sa ville natale, et être tout à la fois éleveuse de chèvres, fromagère et vendeuse ! Et pour couronner le tout elle voulait des terres pour faire pâturer son troupeau. C'est ainsi que sur la zone artisanale de Cupigny (communes de Lavau et Creney), à proximité des magasins d'usines de Pont Sainte-Marie est né « Au cœur de la chèvrerie », nom de l'exploitation. Un bâtiment majestueux de 430 m², tout en bois, car Manon « ne voulait rien d'autre » a vu le jour abritant tout à la fois l'élevage, la fromagerie, l'espace de vente et le bureau d'une jeune femme dont la détermination force l'admiration.

Après des études classiques à Troyes puis un bac STAV (Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant) au lycée Sainte Maure, Manon Vérité décide d'opter pour une formation fromagère. Direction l'Ecole nationale d'Industrie Laitière de Besançon-Mamirolle où elle décroche son BTS et une licence. Son stage de BTS a pour cadre le Québec où elle décide de retourner travailler dans une fromagerie avant d'aller vendre des fromages dans une épicerie fine. De retour en France, sa décision est prise, elle va s'installer à son compte et suit une formation à l'élevage caprin. Ses recherches pour reprendre une chèvrerie restant vaines surtout qu'elle souhaite s'installer à moins de 45 minutes de Troyes, Manon se rapproche de la Safer Grand Est pour une installation hors cadre familial.



**Alain
PACKO**
Chef du Service
Foncier Aube
Safer Grand Est



QUARANTE CHÈVRES POUR DÉMARRER

Chef de service dans l'Aube pour la Safer Grand Est, Alain Packo ne cache pas avec le recul qu'il a eu plaisir à accompagner ce dossier : « Manon est incroyable de ténacité. Elle était prête à soulever des montagnes pour aller au bout de son projet. Son dossier a fait assez vite l'unanimité en commission et nous avons pu le mener à bien grâce à une belle collaboration avec les communes de Creney et Lavau et Troyes Champagne Métropole qui ont joué le jeu pour faciliter cette installation. La chambre d'agriculture a également répondu présente pour accompagner le montage financier et la création du bâtiment ». Installée depuis mars 2021 sur une exploitation de 4,5 hectares, Manon s'appuie sur un cheptel de 40 chèvres laitières de race Alpine et sur deux boucs. Composées de chèvres primipares (première lactation), son cheptel vient de s'étoffer, au gré des mises bas depuis le début de l'année, avec l'arrivée d'une cinquantaine de cabris dont une vingtaine de chevrettes appelées à venir compléter le troupeau. Ces naissances ayant déclenché le phénomène de lactation, Manon a pu se lancer dans la production de ses fromages, avec à la clef deux traites par jour et plus de 80 litres de lait de production quotidienne. Six litres de lait donnent un kilo de fromage et 5 litres de lactosérum (récupéré, le lactosérum est stocké puis sera traité afin d'être épandu pour

enrichir les sols grâce à leur acidité). Bûches, crottins, cœurs mais aussi pièces apéritives... Manon s'attache à multiplier sa palette de produits pour satisfaire une clientèle souvent urbaine qui vient s'approvisionner lors des ventes proposées chaque jour sur le site de 17 h 30 à 19 heures. Des consommateurs qui sont aussi les premiers supporters de l'exploitation puisque Manon a su les associer en créant un compte facebook « Au coeur de la chèvrerie » pour partager son quotidien. Debout à 5 h 30, Manon goûte à un repos bien mérité bien après le coucher du soleil mais l'amour de Joli-Coeur (toutes les chèvres ont un nom) et de toutes les autres sont sa plus belle récompense. A cœur vaillant décidément rien d'impossible !



PLUS
D'INFORMATIONS

« L'ACCOMPAGNEMENT DE LA SAFER M'A OFFERT GARANTIE ET SÉRÉNITÉ »



Régis Guiot, à la tête d'une exploitation de plus de 130 ha située à Vauchamps, prendra sa retraite en 2022. Sur cette commune marnaise, il est propriétaire de terres, de prés, d'un corps de ferme et d'un bâtiment de stockage de matériel agricole.

« En décembre 2020, un conseiller de la Safer Grand Est, Mylène Troncy, a déposé une carte de visite dans ma boîte aux lettres pour me proposer que l'on se rencontre. Elle avait eu vent de mon projet de cession de mon exploitation. Lors du premier contact début 2021, j'ai découvert que, au-delà de la question du foncier, la Safer pouvait m'accompagner sur toute la partie administrative et juridique. Le conseiller a établi un calendrier des étapes clés de la transmission et des différentes ventes à engager.

Mylène Troncy a suivi l'intégralité de ce dossier, de la visite de la ferme à la mise en relation avec des apporteurs de capitaux et la collaboration avec la FDSEA. Enfin, suite à l'appel à candidatures la Safer a examiné en comité technique les projets des candidats et leur a donné un ordre de priorité notamment par rapport à leur viabilité financière. Cela m'a déchargé de l'obligation de faire un choix entre ces candidatures et c'était très sécurisant. L'accompagnement de la Safer m'a offert garantie et sérénité. »

Régis GUIOT



Mylène TRONCY
Conseiller Foncier Marne Safer Grand Est



Gwenaël COUSIN
Conseiller Foncier Meuse Safer Grand Est

UNE TRANSMISSION D'EXPLOITATION EN MEUSE

Bernadette Collot : « Outre la reprise de notre exploitation, ce couple avec deux jeunes enfants, c'est important aussi pour la vitalité de notre village ! »

Après 30 ans dans le métier, Bernadette et Dominique Collot ont choisi de céder leur ferme située à Louppy-sur-Loison, composée de 60 vaches laitières, à un jeune agriculteur non issu du monde agricole. Grâce à la Safer Grand Est, ils ont été mis en lien avec Jacques Diverres. Il a converti l'ensemble de la ferme meusienne en agriculture biologique et est passé d'un système allaitant à un système laitier.



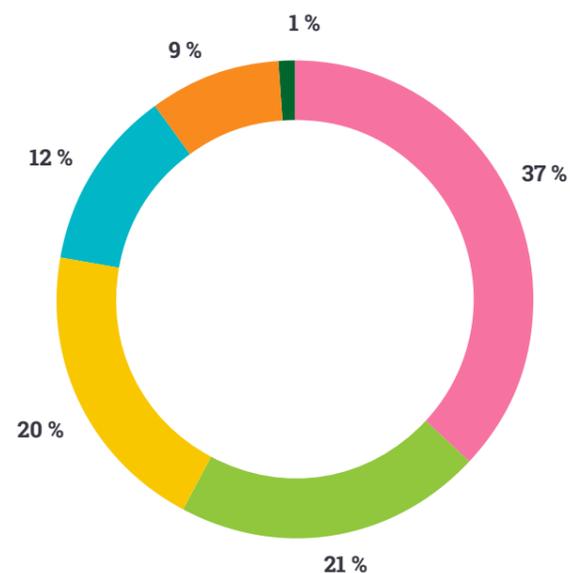
DÉCOUVREZ L'HISTOIRE DE CETTE TRANSMISSION





ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT LOCAL

PRESTATIONS DE SERVICES



- Gestion temporaire, intermédiation locative
- Réponses rapides DIA
- Études, recueils d'accords, expertises
- CAFeau (Cellule Animation Foncière Eau)
- Vigifoncier
- Mises en réserve Safer

385

CONVENTIONS

> 342 EN 2020

122

ASSISTANCE À MAÎTRISE FONCIÈRE
> 108 en 2020

17

CELLULE CAFEAU, ENVIRONNEMENT
> 22 en 2020

44

PRESTATIONS DE SERVICES
(études foncières, recueils d'accord...)
> 19 en 2020

202

VIGIFONCIER
> 193 en 2020



RETROUVEZ NOS PRESTATIONS ET ÉTUDES À DESTINATION DES COLLECTIVITÉS ET AMÉNAGEURS PRIVÉS



PARTICIPER À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

UN PARTENARIAT ENTRE LE FARB ET LA SAFER GRAND EST POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ EN ALSACE

En novembre 2021, le FARB et la Safer Grand Est ont officialisé leur volonté commune d'agir en faveur de la préservation de la biodiversité par le biais d'une convention de partenariat.

Le Fonds Alsacien pour la Restauration des Biotopes (FARB) a pour principale mission de préserver, recréer et entretenir des milieux naturels favorables à la faune. Depuis 1990, il a ainsi fait l'acquisition de près de 250 ha situés sur 195 communes du Bas-Rhin. L'une des missions dévolues aux Safer consiste à concourir à la diversité des paysages, à la protection des ressources naturelles et au maintien de la diversité biologique. Cet objectif commun a conduit les deux structures à mener des actions conjointes sur le territoire depuis plusieurs années. L'objectif de la convention annuelle signée par Gérard Lang, président du FARB, et Marc Moser, vice-président de la Safer Grand Est, est de formaliser ce partenariat et de l'instituer sur l'ensemble du département du Bas-Rhin.

Dans ce cadre, le FARB confie à la Safer le processus de vente de l'ensemble des parcelles qui lui sont proposées. En contrepartie, la Safer impose à son attributaire un cahier des charges environnemental adapté à chaque milieu. Ce partenariat permet de garantir, sur le long terme, la mise en œuvre de pratiques de gestion compatibles à la fois avec l'objectif de préservation de la biodiversité et une mise en valeur agricole ou sylvicole, tout en évitant toute forme de spéculation. Plus concrètement, le FARB informe la Safer de son intention d'acquérir un bien présentant un potentiel en matière de biodiversité. En cas d'accord de la Safer sur le prix de vente et le contenu du cahier des charges environnemental, le FARB recueille auprès du propriétaire vendeur une promesse unilatérale de vente pour le compte de la Safer. Cette dernière peut ensuite attribuer le bien soit au FARB, soit à un autre candidat. Cette attribution est toujours conditionnée à la mise en place d'un cahier des charges environnemental permettant de concilier activité agricole ou forestière et préservation des biotopes.



Aude BAUMANN
Chef du Service Foncier
Bas-Rhin Safer Grand Est



DÉCOUVREZ DES OPÉRATIONS MENÉES EN PARTENARIAT AVEC LE FARB



PROMOUVOIR NOS ACTIONS



www.safer-grand-est.fr

2 300
VUES PAR MOIS

63 %
DE NOUVEAUX VISITEURS

+ DE **2 000** ABONNÉS

+ DE **18 000** ABONNÉS À LA NEWSLETTER



la bonne parcelle

JE RESTRUCTURE MON EXPLOITATION ■

La bonne parcelle est une plateforme en ligne d'aménagement parcellaire. Lancée en octobre 2020 avec le soutien de la Région Grand Est et conçue par le réseau Safer, elle permet aux propriétaires comme aux exploitants de procéder à des échanges de terres, de prés et de vignes.

2 635 ha
PROPOSÉS À L'ÉCHANGE
AU 31/12/21

labonneparcelle.safer.fr



22
ÉVÉNEMENTS

◀ **ORQUEVAUX**
Aline Riehl, conseiller foncier, et l'heureux gagnant du jeu-concours de la Fête de l'Agriculture JA Haute-Marne, le 29 août 2021



81
RETOMBÉES PRESSE



NOUS CONTACTER

SIÈGE SOCIAL

14 rue Rayet-Liénart
51420 Witry-lès-Reims
03 26 04 77 71
safer@safergrandest.fr

PÔLE ÉTUDES
03 26 04 74 43
etudes@safergrandest.fr

PÔLE FORESTIER
03 26 04 77 81
foret@safergrandest.fr

54

9 rue de la Vologne
CS 91009
54521 Laxou Cedex
03 83 95 46 00
meurthe-et-moselle@safergrandest.fr

55

Les Roises
Savonnières-devant-Bar
BP 10044
55001 Bar-le-Duc Cedex
03 29 79 30 44
meuse@safergrandest.fr

57

34, avenue André Malraux
CS 10013
57003 Metz Cedex 1
03 87 15 09 08
moselle@safergrandest.fr

67

2 rue de Rome
BP 80036 Schiltigheim
67013 - Strasbourg Cedex
03 88 62 52 90
bas-rhin@safergrandest.fr

68

18 rue des Orphelins
CS 42416
68067 - Mulhouse Cedex 2
03 89 43 24 67
haut-rhin@safergrandest.fr

88

La Colombière
17, rue André Vitu
88026 - Epinal Cedex
03 29 29 14 44
vosges@safergrandest.fr

08 | 51

14 rue Rayet-Liénart
51420 Witry-lès-Reims
03 26 04 77 71
ardennes@safergrandest.fr
marne@safergrandest.fr

10

28 rue Coulommière
CS 94027
10013 Troyes Cedex
03 25 73 42 89
aube@safergrandest.fr

52

Maison de l'Agriculture
26 avenue du 109^{ème} R. I.
BP 92139
52905 Chaumont Cedex 9
03 25 35 03 38
haute-marne@safergrandest.fr



safergrandest.com

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL